

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2014

Le sept juillet 2014 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juillet 2014

Présents Mmes DALLES, GABASIO, MALL, MONTEREMAL, MOSCA, SCOLARI
Mrs ARMAND, BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, HURE, PELLET, ROUDET, TROUILLOUD, VERGUIN

Pouvoir : Mme COATTRENEC donne procuration à Mme MONTEREMAL, Mme KATAN donne procuration à M. TROUILLOUD, Mme MARRANT donne procuration à M. ROUDET, Mme PEYLIN donne procuration à Mme MALL, Mme MULLER donne procuration à Mme GABASIO ? M. DAST donne procuration à M. HURE.

Absent : M. REGAZZONI

Les comptes rendus des séances des 2 et 23 juin 2014 sont approuvés.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose Monsieur Bruno ROUDET - adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire ouvre la séance

Monsieur Le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°47 du 5 mai 2008 donnant délégation au Maire :

Décision 29/2014 : renonciation DPU

Décision 30/2014 : renonciation DPU

Décision 31/2014 : renonciation DPU

Décision 32/2014 : renonciation DPU

Décision 33/2014 : MAPA aménagement d'un local commercial Signature du lot N°1

Décision 34/2014 : Location d'un piano pour un concert

Décision 35/2014 : MAPA Lot N°2 étude d'un dispositif de protection contre les chutes d'éléments rocheux au niveau des hameaux de la Pierre, la Roche et le Perrin

Décision 36/2014 : Contrat de vente de gaz formule référence public - gymnase

Décision 37/2014 : renonciation DPU

Décision 38/2014 : renonciation DPU

Décision 39/2014 : Prorogation des durées des conventions d'occupation précaire - Place de la Marmotte

Décision 40/2014 : Bail professionnel - Maison Burriat

Décision 41/2014 : Contrat d'assurance d'un piano pour un concert

Délibération N° 53/2014 :

TARIFS DE LA RESTAURATION ET DE LA GARDERIE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2014/2015

Vu le rendu de la commission scolaire,
Vu le rendu de la réunion de travail
Vu les nouveaux rythmes scolaires

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2014/2015 et d'augmenter le tarif des repas de 0.05€ :

Temps de garderie du matin de 7h30 à 8h30 : **1.00 €**

Temps de restauration scolaire de 11h30 à 13h30 : **4.35 €** (coût du traiteur 3.32€ temps de garderie 1.03€)

Temps de garderie du midi de 11h30 à 12h00 ou de 13h00 à 13h30 : **0.50 €**

Temps de garderie du soir inférieur ou égal à 1h : **1.00 €**

Temps de garderie du soir supérieur à 1h : **1.80 €**

Après discussion et délibération,

Le Conseil municipal décide à 21 voix d'adopter les nouveaux tarifs de restauration et garderie scolaire pour la rentrée 2014/2015.

Plusieurs élus souhaitent que la commission scolaire fasse une étude pour d'éventuelles adaptations des tarifs du restaurant scolaire en fonction des ressources et de la composition familiale.

Délibération N°54/2014

ACTUALISATION DES PRIX DES CASES DU COLUMBARIUM

Monsieur le Maire propose d'actualiser le prix des cases du columbarium selon la proposition de la commission des finances :

Ancien columbarium :

Tarifs de douze petites cases pouvant accueillir une à deux urnes :

- durée de 15 années 200.00 €
- durée de 30 années 350,00 €

Nouveau columbarium :

Tarifs de six petites cases pouvant accueillir une à deux urnes :

- durée de 15 années 200.00 €
- durée de 30 années 350,00 €

Tarifs de six grandes cases pouvant accueillir deux à trois urnes :

- durée de 15 années 250.00 €
- durée de 30 années 400,00 €

Après discussion et délibération,

Le Conseil municipal décide à 21 voix d'adopter les nouveaux tarifs des emplacements des deux columbariums.

Délibération N°55/2014

ACTUALISATION DES TARIFS DE CONCESSIONS DU CIMETIERE

Les tarifs des concessions de cimetière ont été fixés par délibération du 28 septembre 1990.

Les tarifs actuels sont de :

-Concession trentenaire le M2	182,938 €
-Concession cinquantenaire le M2	243.918 €

Monsieur le Maire propose de porter les tarifs à :

-Concession trentenaire le M2	200.00 €
-Concession cinquantenaire le M2	265.00 €

A compter de la mise en application de la délibération.

Après discussion et délibération,

Le Conseil municipal décide à 21 voix d'adopter les nouveaux tarifs de concessions du cimetière.

Délibération N° 56/2014 :

**AVENANT N°1 AU LOT N°1 TERRASSEMENT - VRD – AMENAGEMENTS EXTERIEURS
MAPA MISE EN ACCESSIBILITE DES TOILETTES PUBLIQUES ET
D'UNE PARTIE DE LA MAIRIE**

Il a été constaté en réunion de chantier que le câble d'alimentation électrique existant pour raccorder le futur sanitaire était trop court. Le titulaire du marché ERG TP doit fournir et poser un regard, un fourreau et prolonger la cablette de terre.

Les travaux décrits ci-dessus entraînent une augmentation du montant global du marché supérieure à 5%.

En effet, le montant initial du marché public est :
Pour le montant HT de 4 355,00 €.
Pour le montant TTC de 5 226,00 €.

Le montant de l'avenant est :
Pour le montant HT de 644,00 €.
Pour le montant TTC de 772,80 €.

Les prestations en sus correspondent à un écart de 14,79 % par rapport au montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public est :
Pour le montant HT de 4 999,00 €.
Pour le montant TTC de 5 998,80 €.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Accepte la signature de l'avenant N°1 au lot N°1 terrassement – VRD – aménagements extérieurs du marché public de mise en accessibilité des toilettes publiques et d'une partie de la Mairie.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 57/2014 :

**AVENANT N°1 AU LOT N°5 ELECTRICITE
MAPA MISE EN ACCESSIBILITE DES TOILETTES PUBLIQUES
ET D'UNE PARTIE DE LA MAIRIE**

Dans le cadre des travaux de mise en accessibilité du futur sanitaire automatique, il faut procéder à la reprise du câble d'alimentation électrique. Ce dernier s'est avéré trop court.

Le titulaire du présent lot SARL SALEX devra fournir et poser un câble et raccorder celui-ci au câble existant.

Les travaux décrits ci-dessus entraînent une augmentation du montant global du marché supérieure à 5%.

En effet, le montant initial du marché public est :

Pour le montant HT de 2 188,00 €.

Pour le montant TTC de 2 625,60 €.

Le montant de l'avenant est :

Pour le montant HT de 325,00 €.

Pour le montant TTC de 390,00 €.

Les prestations en sus correspondent à un écart de 14,85 % par rapport au montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public est :

Pour le montant HT de 2 513,00 €.

Pour le montant TTC de 3 015,60 €.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Accepte la signature de l'avenant N°1 au lot N°5 électricité du marché public de mise en accessibilité des toilettes publiques et d'une partie de la Mairie.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 58/2014 :

**AVENANT N°1 AU LOT N°3 ELECTRICITE
MAPA AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL**

Une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) a été posée au futur salon de coiffure, l'alimentation électrique de cette VMC doit être réalisée.

D'autre part, les éclairages autour des coiffeuses dans le salon actuel doivent être déposés et reposés dans le nouveau salon.

Les travaux décrits ci-dessus entraînent une augmentation du montant global du marché avec l'entreprise EGM supérieure à 5 %.

En effet, le montant initial du marché public est :

Pour le montant HT de 1 216,00 €.

Pour le montant TTC de 1 459,20 €.

Le montant de l'avenant est :

Pour le montant HT de 222,40 €.

Pour le montant TTC de 266,88 €.

Les prestations en sus correspondent à un écart de 18,29 % par rapport au montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public est :

Pour le montant HT de 1 438,40 €.

Pour le montant TTC de 1 726,08 €.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Accepte la signature de l'avenant N°1 au lot N°3 électricité du marché public d'aménagement d'un local commercial.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 59/2014 :

VIREMENT DE CREDIT N° 04/2014

Vu les dépenses supplémentaires suivantes :

- Article 21312 opération 104, portail de l'école élémentaire +3 000 €
- Article 21318 opération 23, robinet extérieur AEJ +100 €
- Article 21311 opération 45, Avenant Electricité ERP Mairie et Toilettes publiques + 390€
- Article 21318 opération 45, Avenant Terrassement +773 € et Michel Plantes (décision 06/2014) + 1 500€ soit un total de 2 273 €

Ces dépenses supplémentaires donnent lieu aux modifications des crédits votés lors du BP 2014, via le poste des dépenses imprévues – 5 763€.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2014 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT			
O20	Dépenses imprévues	5 763,00	
21312-104	Bâtiments scolaires		3 000,00
21318-23	Autres bâtiments communaux		100,00
21311-45	ERP MAIRIE		390,00
21311-45	ERP TOILETTES PUBLIQUES		2 273,00
Total section		5 763,00	5 763,00
Total général		0,00	

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal vote par 21 voix la modification des crédits inscrits au budget primitif 2014 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 60/2014 :

PASSATION DE CONVENTION AVEC DIVERS FOURNISSEURS POUR L'ENVOI DE FACTURES ELECTRONIQUES

Mise en place de la dématérialisation des pièces comptables.

Vu la mise en place de la dématérialisation des pièces comptables au 01 janvier 2015,
Considérant que des entreprises seront amenées à présenter des conventions pour l'envoi de leurs factures de façon dématérialisée

Monsieur le Maire, sollicite l'accord du Conseil municipal pour signer les conventions à venir en matière de mise en place de facturation électronique.

Après discussion et délibération,

Le Conseil municipal décide à 21 voix d'autoriser le Maire à signer les conventions à venir.

Délibération N°61/2014 :

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
pour achat de matériels
ASSOCIATION « SKI NORDIQUE CHARTROUSIN »**

Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire,

Vu la demande de subvention formulée par l'association Ski Nordique Chartrousin,
Vu le nombre d'adhérents stéphanois, 41
Vu les besoins en matériel exposés par le Président de l'association, (carabines, skis roues ...)

PROPOSE

Qu'une somme de 400 € soit exceptionnellement allouée à l'association SKI NORDIQUE CHARTROUSIN, pour l'achat du matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'association.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal par 20 voix pour et 1 abstention,

- S'engage à prendre la délibération de virement de crédit, nécessaire à l'attribution de cette subvention ;
- autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater la subvention exceptionnelle allouée à cette association,

Délibération N°62/2014 :

VIREMENT DE CREDIT N°05/2014

Vu la demande de subvention de l'association SKI NORDIQUE CHARTROUSIN.

- Article 6574 400€

Cette subvention donne lieu aux modifications des crédits votés lors du BP 2014, via le poste des dépenses imprévues – 400 €.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2014 soient modifiés ainsi :

		DEPENSES	
Articles	Intitulé	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
022	Dépenses imprévues	400,00	
6574	Subvention association SKI NORDIQUE CHARTROUSIN		400,00
Total section		400,00	400,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal vote par 20 voix et 1 abstention la modification des crédits inscrits au budget primitif 2014 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 63/2014 :

REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU COMITE LOCAL DE L'HABITAT

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de désigner un représentant de la commune au Comité Local de l'Habitat qui fait partie du pôle Equilibre social et politique de la ville de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV).

Après discussion et délibération,

Le Conseil municipal décide à 21 voix de désigner :

Madame MARRANT Myriam déléguée de la commune au Comité Local de l'Habitat

Délibération N° 64/2014 :

REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il est créé, comme le prévoit le Code Général des Impôts, entre la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et les communes membres, une commission chargée d'évaluer les transferts de charges.

Chaque commune membre dispose d'au moins un représentant.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient à chaque commune de désigner son délégué

Après discussion et délibération,

Le Conseil municipal décide à 21 voix de désigner :

Monsieur GAUJOUR Jean François déléguée de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :

Finances et sports

Au cours de la dernière commission de finances, Madame Barnier du service comptabilité est venue expliquer aux nouveaux élus le fonctionnement des finances communales.

Monsieur Fabrice Huré, membre de la commission finances et sports, chargé du camping, signale que les derniers entretiens ont eu lieu pour l'embauche de saisonniers pour la dernière partie de la saison 2014. 3 candidats ont été entendus. Sur ces 3 candidats un ne pouvait être libre à cette période. Le choix s'est porté sur la plus âgée des candidates restantes.

Le collège de Chirens devrait utiliser l'installation du gymnase le mercredi matin au cours de la prochaine année scolaire de septembre à février en attendant que leur propre gymnase soit terminé.

Lors de l'assemblée générale du foot un nouveau président a été élu : Monsieur Olivier Radisson. Une rencontre aura lieu avec le nouveau bureau et les élus responsables du complexe sportif pour faire le bilan de l'année passée et examiner les perspectives de l'année à venir.

Une réception aura lieu en Mairie pour l'association Tennis de table, deux de ses adhérents ayant été 3^{ème} et 4^{ème} en championnat de France.

Urbanisme :

La commune a été amenée à traiter 3 dossiers de constructions litigieuses. Un a été résolu sur Tolvon. Les deux autres dossiers ont été déférés devant le Procureur. Un de ces deux dossiers pourra se régulariser quant au second la commune demande la démolition de cette construction.

Une réunion a eu lieu avec les lotissements Le Verger et l'Octroi pour un problème de voirie.

Travaux :

Les travaux d'accessibilité de la Mairie et l'installation de nouvelles toilettes publiques sont terminés. Les toilettes publiques seront posées jeudi prochain.

Le terrain d'entraînement a été remis en état, l'herbe pousse bien et il devrait être opérationnel pour la prochaine saison.

Les divers « points à temps » (réparation ponctuelle des chaussées) sont terminés.

La démolition des bâtiments du centre Bourg commencera le 15 juillet, lorsque le désamiantage sera fini.

Le déménagement de la coiffeuse devrait se faire le 28 juillet.

La société COLAS a reçue deux lettres de commande pour la réparation de regards et de drains route du grand Rocher et une amélioration de l'entrée de la garderie et la suppression d'une flaque à la maternelle.

La fuite au gymnase est réparée et nous sommes en attente d'un devis pour la toiture du foyer ;

Prochaine commission le 17 juillet

Vie du village

La programmation de la saison culturelle touche à sa fin le thème sera « au fil des voix » ;

La plaquette sera mise en œuvre par une élue. Les spectacles commenceront mi-octobre. Divers partenariats ont été relancés dont MC2

Les rencontres pour préparer l'exposition sur la guerre de 14-18 monopolisent 15 à 16 personnes sur St Aupre et St Etienne de Crossey. Quelques associations participeront à cet événement notamment La Stephanelle qui travaillera des chants de cette époque et qui sera présente le jour de l'inauguration.

Pour l'évènement « Livre à vous », la commune aura un illustrateur à l'école, des lectures dans les vieilles voitures de l'association « Les vieilles soupapes » et un auteur à la bibliothèque.

Marie Christine Mosca signale que les courriers pour le forum sont partis, l'organisation restera la même que les autres années mais un temps d'échange de 9 h à 9 h 30 sera réservé aux associations, il pourra y être évoqué un projet d'évènement avec toutes les associations en 2015.

Le 4 septembre aura lieu la réunion de répartition des week end à la salle des fêtes.

Une dernière réunion conviviale a eu lieu entre les élus, les bénévoles de la bibliothèque et le bibliothécaire.

Les nouveaux élus ont notés que l'équipe des bénévoles était très dynamique et motivée, que la bibliothèque ne pourrait pas fonctionner sans eux et que l'entente est excellente entre eux et Joan, le bibliothécaire.

Les Estivales ont eu lieu vendredi dernier, 78 personnes sont venues écouter un programme de qualité.

Prochaine commission le 19 août à 20 h

Enfance jeunesse et action sociale

L'équipe du restaurant scolaire et du périscolaire est en restructuration.

La saison été 2014 pour AEJ a débutée par un camp pour adolescents..

Une classe sera fermée à la rentrée 2014 à l'école élémentaire

Clôture de la séance à 22 h 50

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 8 SEPTEMBRE 2014 A 20H30 DANS LA SALLE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Affiché le 10 juillet 2014